

Les conditions météorologiques sont très perturbées cette semaine. De nombreuses averses sont prévues. Ces précipitations vont constituer l'un des principaux événements « Tavelure » de l'année. Elles devraient provoquer des projections de spores extrêmement importantes et des risques de contamination majeures toute cette semaine.

Modélisation

Voici la modélisation RIMPRO avec le risque de contamination potentiel :

STATION METEO	PERIODES DE PRO-JECTION	PRECIPITATIONS	STOCK PRO-JETE	RISQUE DE CONTAMINATION
LE TREMBLAY (73)	Du 12 au 17 avril	87 mm	42.6%	Majeure (RIM 4166)
LE VILLARD (73)	Du 12 au 17 avril	88 mm	49.4%	Majeure (RIM 4819)
VILLARD MARIN (73)	Du 12 au 17 avril	77 mm	39.2%	Majeure (RIM 3799)
CHATEAUNEUF (73)	Les 13 et 14 avril Du 15 au 17 avril	34 mm 42 mm	32.2% 8.7%	Majeure (RIM 2705) Majeure (RIM 850)
ST HELENE SUR ISERE (73)	Les 13 et 14 avril Du 15 au 17 avril	29 mm 42 mm	21.4% 9.3%	Majeure (RIM 2118) Majeure (RIM 926)
VERRENS ARVEY (73)	Du 12 au 17 avril	72 mm	37.8%	Majeure (RIM 3755)
UGINE (73)	Du 12 au 17 avril	77 mm	23.7%	Majeure (RIM 2357)
LA BUISSIERE (38)	Du 12 au 17 avril	68 mm	46.9%	Majeure (RIM 4672)
LE BOUCHAGE (38)	Du 12 au 17 avril	78 mm	48.6%	Majeure (RIM 4452)
FLAXIEU (01)	Du 12 au 17 avril	75 mm	47.5%	Majeure (RIM 4506)
VALLIERES (74)	Du 12 au 14 avril Du 15 au 17 avril	16 mm 48 mm	19.0% 12.6%	Majeure (RIM 1817) Majeure (RIM 1245)
USINENS (74)	Du 12 au 17 avril	61 mm	39.0%	Majeure (RIM 3758)
CHEVRIER (74)	Les 13 et 14 avril Du 15 au 17 avril	15 mm 45 mm	18.8% 15.1%	Majeure (RIM 1799) Majeure (RIM 1498)
CONTAMINES (74)	Du 12 au 17 avril	60 mm	35.9%	Majeure (RIM 3492)
CERCIER (74)	Du 12 au 17 avril	70 mm	35.0%	Majeure (RIM 3424)
COOPPONEX (74)	Du 13 au 16 avril	68 mm	41.5%	Majeure (RIM 4027)
POISY (74)	Du 12 au 17 avril	74 mm	28.0%	Majeure (RIM 2792)

REIGNIER – ESERY (74)	Du 12 au 17 avril	57 mm	34.8%	Majeure (RIM 3464)
-----------------------	-------------------	-------	-------	--------------------

En raison de la période de maturation rapide des spores, des quantités de précipitations prévues, de la durée d'humectation ininterrompue et aux températures, la contamination, dans la majorité des secteurs, est continue, ou, pour certains, se divisent en deux contaminations. Dans les deux cas elles seront extrêmement grave, particulièrement en cas de symptômes l'année passée et l'absence de mesures prophylactiques.

Arrêté Pollinisateur

Les vergers sont en floraison, l'application d'un produit autorisé doit être réalisée dans les 2 heures qui précèdent et les 3 heures qui suivent le coucher du soleil (soit pendant une durée de 5 h maximum). Les fongicides et herbicides non réévalués (ainsi que les insecticides ayant déjà une mention abeille) peuvent continuer à être utilisés pendant la période de floraison d'une culture attractive en respectant la fenêtre d'application -2/+3 heures autour du coucher du soleil.

L'article 5 de l'arrêté prévoit d'adapter les horaires de traitement dans la situation suivante :

« UN TRAITEMENT FONGICIDE DOIT ETRE MIS EN OEUVRE RAPIDEMENT COMPTE TENU DE L'URGENCE LIEE AU DEVELOPPEMENT D'UNE MALADIE, QUI NE PERMET PAS DE DIFFERER LE TRAITEMENT OU DE RESTREINDRE SA MISE EN OEUVRE A LA PLAGE HORAIRE DES 5 HEURES DE FIN DE JOURNEE »

Dans le cas de cette mesure dérogatoire, le registre phytopharmaceutique doit préciser :

- ☐ La situation (ravageur diurne, traitement fongicide urgent ou lutte obligatoire)
- ☐ La justification technique ayant motivé la modification du créneau horaire
- ☐ L'heure de début et l'heure de fin du traitement.

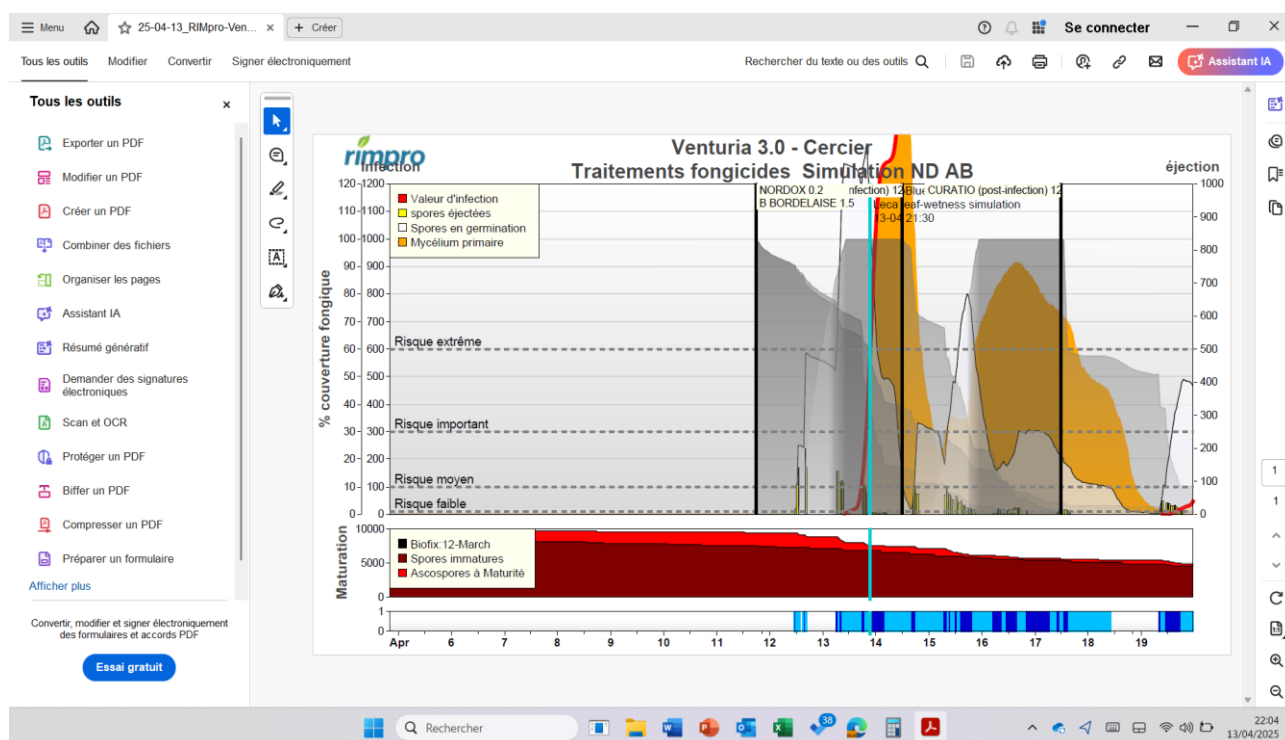
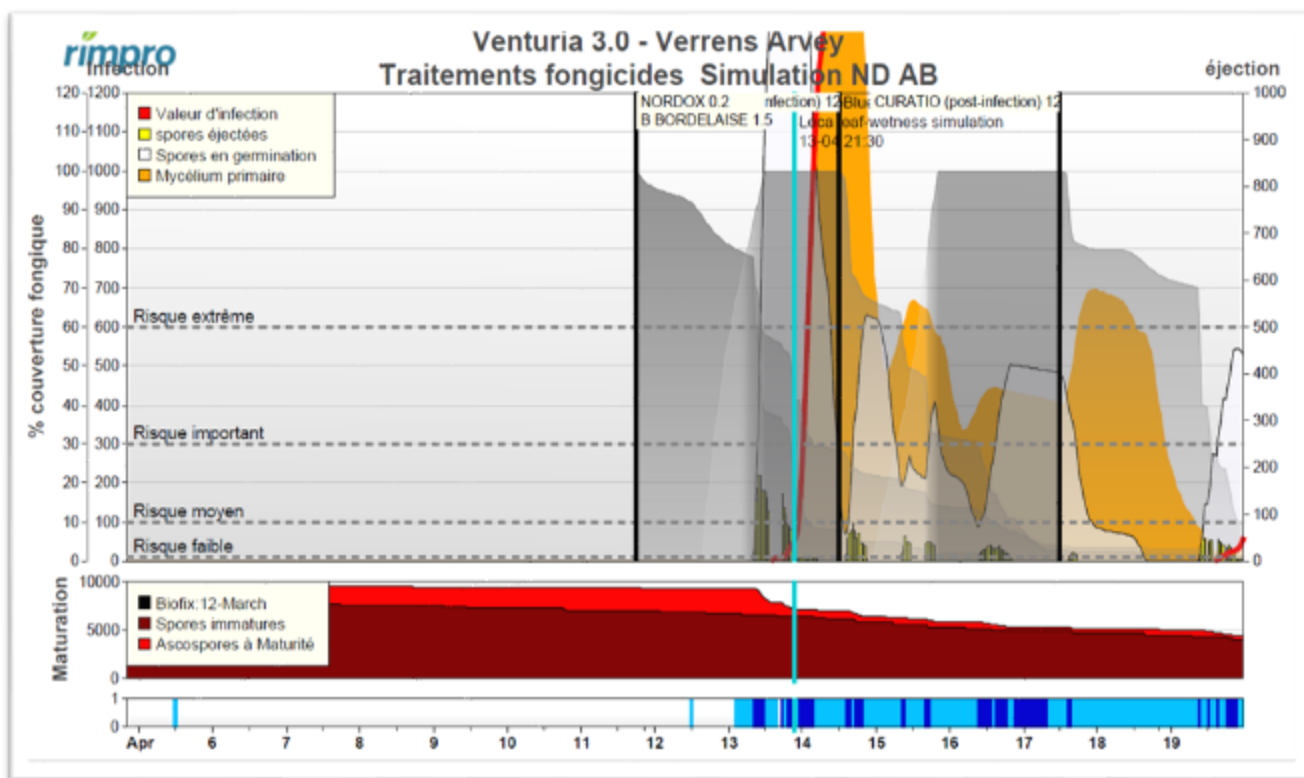
Préconisations

Dès ce lundi 14 avril, prévoir une protection curative des parcelles dans lesquelles des dégâts étaient visibles l'année passée et sur les variétés sensibles.

En Agriculture Biologique

CURATIO – dose homologuée : 12L/Ha (Polysulfure de Calcium; ZNT aquatique 20m ; DSR 10m ; DRE 48h ; **Spe 8** ; 11 applications max / saison tous usages confondus, intervalle mini entre application 5 jours)

Sur ces simulations (Verrens Arvey et Cercier), une application de Nordox + Bouillie bordelaise a été positionnée vendredi soir (arrêté abeille) et 2 Curatio sont appliqués lundi 14 matin et jeudi 17 après-midi (traitement d'urgence en raison de la contamination du 13 avril et du 15 et 16 avril - article 5 de l'arrêté abeille)



En Production Fruitière Intégrée

SYLLIT MAX - dose homologuée : 1.25 L/ha (Dodine ; ZNT aquatique 20m ; DSR 10m ; DRE 24h)

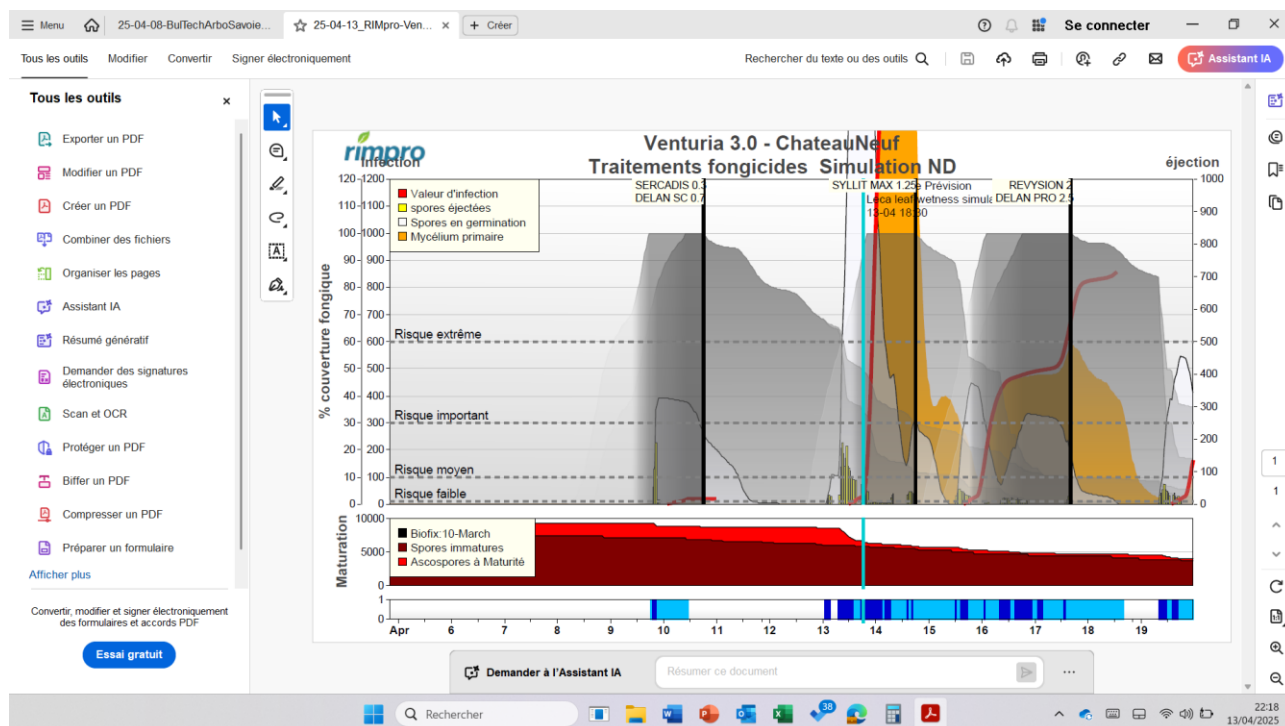
REVYSION + contact - dose homologuée : 1.7 L/ha – dose homologuée 2L/ha (Mefentrifluconazole ; ZNT aquatique 20m ; DSR 10m ; DRE 48h) Association avec un produit de contact homologué Tavelure. Sur Gala et ses mutants, ne pas appliquer ce produit en association avec du captane en raison du risque de phytotoxicité sur feuilles.

Produits de contact en association avec le REVYSION :

DELAN PRO - dose homologuée : 2.5 L/ha (Dithianon + phosphonate de potassium ; ZNT aquatique 20m ; DSR 10m ; DRE 48h)

DELAN SC - dose homologuée 0.7 L/Ha (Dithianon ; ZNT 20m ; Distance riverain : 10m ; DRE 48h ; DAR 56j ; maxi 6 / an CMR H351) ne pas appliquer pendant la floraison

Sur cette simulation (Chateauneuf), une application de Sercadis + Delan SC a été positionnée jeudi 10 avril (traitement d'urgence en raison de la contamination du 9 avril - article 5 de l'arrêté abeille) et 1 Syllit max le lundi 14 (traitement d'urgence en raison de la contamination du 13 avril - article 5 de l'arrêté abeille) et un Revysion + Delan pro le jeudi 17 après-midi (traitement d'urgence en raison de la contamination du 15 et 16 avril - article 5 de l'arrêté abeille)



Sur ces simulations (Sainte-Hélène-sur-Isère et Chevrier), une application de Sercadis + Delan SC a été positionnée vendredi 11 avril (arrêté abeille) et 1 Syllit max le lundi 14 (traitement d'urgence en raison de la contamination du 13 avril - article 5 de l'arrêté abeille) et un Revysion + Delan pro le jeudi 17 après-midi (traitement d'urgence en raison de la contamination du 15 et 16 avril - article 5 de l'arrêté abeille)

